



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 67 - MARS 2014

SOMMAIRE

Le préfet des Bouches- du- Rhône

Cabinet du Préfet

Arrêté N °2013345-0011 - Arrêté du 11 décembre 2013 accordant la mention honorable pour acte de courage et de dévouement. 1

Secrétariat Général - Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

Arrêté N °2014080-0004 - Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes à la Préfecture des Bouches- du- Rhône 3



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2013345-0011

**signé par
Le Préfet**

le 11 Décembre 2013

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Cabinet du Préfet
Services du Cabinet**

Arrêté du 11 décembre 2013 accordant la mention honorable pour acte de courage et de dévouement.



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CABINET
Mission Vie Citoyenne

Arrêté du 11 décembre 2013
accordant la mention honorable pour acte de courage et de dévouement

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu la correspondance du préfet des Alpes-de-Haute-Provence en date du 28 octobre 2013 ;

Sur la proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : la mention honorable pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

Mme Céline MOLINA née THOMAT
dont l'action hautement méritoire a permis de sauver un enfant de la noyade, le 21 août 2013 à Saint-Julien d'Asse (04).

Article 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Fait à Marseille, le 11 décembre 2013
Signé : Michel CADOT



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n °2014080-0004

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général - Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques**

Arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes à la Préfecture des Bouches- du- Rhône



PREFET DESBOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL

**ARRETE n° du portant nomination d'un régisseur de recettes
à la Préfecture des Bouches-du-Rhône**

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment son article 18 ;

VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n° 76-70 du 15 janvier 1976 ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi qu'au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 29 juillet 1993 modifié habilitant les Préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'État auprès des services régionaux ou départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur ;

VU l'instruction codificatrice n° 96-120-K-P-R du 4 novembre 1996 relative à l'institution, l'organisation et le fonctionnement des régies de recettes des Préfectures et Sous-Préfectures ;

VU l'arrêté préfectoral n° 78 du 18 juin 2003 portant institution d'une régie auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011119-006 du 29 avril 2011 portant nomination d'un régisseur de recettes, à la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies des recettes et des régies d'avance auprès des services déconcentrés du Ministère de l'Intérieur

VU l'avis émis le 13 mars 2014 par la Directrice Régionale des Finances Publiques;

VU l'avenant à procuration sur compte de dépôts de fonds du 1er septembre 2008 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

ARRETE

ARTICLE 1ER :

Madame Marie-Pierre NICOLAI, Adjoint Administratif Principal est nommée régisseur des recettes à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques, Bureau Automobile et des Régie des Recettes.

ARTICLE 2 :

Le montant du cautionnement imposé au régisseur est fixé à 8600 € et l'indemnité de responsabilité susceptible de lui être allouée à 1050 €, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel de 28 mai 1993 modifié susvisé.

ARTICLE 3 :

Il est institué un fond de caisse d'un montant de 2500 €

ARTICLE 4 :

En l'absence du régisseur, la suppléance est assurée par M. Sébastien EMPORI.

ARTICLE 5 :

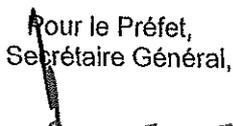
Ces dispositions sont applicables à compter du 26 mars 2014.

ARTICLE 6 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et la Directrice Régionale des Finances Publiques, sont chargés chacun en ce qui les concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département

Fait à Marseille, le 21 MAR. 2014

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Louis LAUGIER